

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2015-063 R-1
Direction du développement économique et de la promotion
Service Promotion et prospection
Objet : Entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec l'organisme Festival Jazz Etcetera Lévis
Date : 13 octobre 2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Le Festival Jazz Etcetera Lévis tiendra en août 2016 sa 10^{ième} édition dans les rues du Vieux-Lévis. Organisé par l'OBNL du même nom, ce festival de jazz propose une programmation variée pour toute la famille, qui a su attirer au cours des dernières années quelques centaines de milliers de visiteurs.

Élément clé de la revitalisation du secteur du Vieux-Lévis, le Festival Jazz Etcetera Lévis, qui a par ailleurs été identifié comme l'événement identitaire de l'arrondissement Desjardins, désire conclure à nouveau une entente triennale de collaboration et de visibilité avec la Ville, couvrant la période de 2016 à 2018.

En plus d'une aide technique d'une valeur de 30 000\$ pour le prêt de matériel, et l'encadrement de l'événement, l'entente inclut également l'acquisition d'espaces médias (visibilité) par la Ville aux coûts de 50 000\$, 60 000\$ et 70 000\$ (taxes incluses, si applicables) pour 2016, 2017 et 2018 respectivement.

Ces montants permettront à ce festival, dont la programmation est accessible gratuitement, de prendre un nouvel essor, considérant le retrait de subventions gouvernementales et paragouvernementales majeures pour la plupart des événements présentés au Québec.

À cet égard, les directions membres du CCGE, qui ont été consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision et dont le soutien technique est requis aux fins de cet événement, ont toutes confirmé avoir inscrit ces montants à même leurs budgets de fonctionnement pour l'année 2016.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser la signature de l'entente par le maire et l'assistante greffière aux conditions et modalités négociées;
2. Refuser la signature de l'entente par le maire et l'assistante greffière ce qui ne permettrait pas au festival de poursuivre ses activités au cours des prochaines années.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Achat de visibilité (montants taxes incluses) 02-620-00-348		50 000\$	60 000\$	70 000\$
Valeur annuelle de l'aide technique (aide technique prévue à même le budget de fonctionnement des directions concernées)		30 000\$	30 000\$	30 000\$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires : Les sommes pour l'année 2016 sont inscrites aux prévisions déposées.

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire Luce Bri Date : 14, 10, 2015

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Comme une annonce du renouvellement de cette entente est prévue par le cabinet le 3 novembre prochain, il est souhaité que cette FPD soit traitée au plus tard lors du CV du 2 novembre prochain.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Anne-Véronique Michaud (DAJG)	14/09/2015	Validation juridique
Michel Bernier (POL)	08/09/2015	Consulté concernant les points relatifs à la sécurité
Pierre-Luc Olivier (INFRA)	08/09/2015	Consulté concernant le soutien logistique offert par Infra
Christian Tanguay (COM)	01/10/2015	Consulté concernant la visibilité offerte à la Ville dans le cadre du Festival Jazz
Claude Genest (DVC)	04/09/2015	Consulté concernant le prêt de matériel

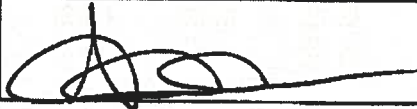

RECOMMANDATION (énoncé)

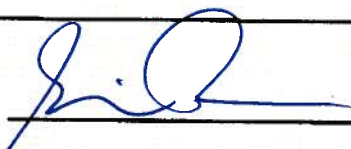
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville de conclure l'entente de collaboration et de visibilité à intervenir avec Festival Jazz Etcetera Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-063, d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente et d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à prévoir ces sommes à son budget de fonctionnement.

Il est également recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville d'offrir annuellement l'aide technique d'une valeur de 30 000\$ à Festival Jazz Etcetera Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne et d'autoriser les directions concernées à prévoir ces sommes à leur budget de fonctionnement.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes : Annexe A : Entente de visibilité

Préparé par : <u>Philippe Gagné-Emond</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
			
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites	
	Titre d'emploi	Titre d'emploi	
Chef de service Promotion et prospection Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 14 11 2015	

Signature de la Direction générale : 		Date : 4 11 2015	
--	--	------------------	--